

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

13 MARS 2026

N° 2026/03/07

L'an deux mille vingt-six, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune s'est réuni à la Salle Médiévale sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Président, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de convocation : 27 février 2026

Présents : M. Eric LARDON – Mme Hélène DE SIMONE - Mme Christiane CLUZEL – Mme Margot SOLVIGNON – M. Marc COMBETTE – Mme Anabelle FOURNIER FAURE – Mme Margot SOLVIGNON – Mme Janine JULIEN – M. André SALARDON – Mme Solange PEILLON – Mme Catherine PASQUIER-FOURNIER – M. Philippe ROCHE

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

A l'unanimité des membres, le Conseil d'Administration approuve le budget primitif du C.C.A.S., présenté pour l'année 2026.

Les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif du CCAS de l'exercice 2026 s'équilibrent en dépenses et en recettes :

- à la somme de 39 414,27 €, en section de fonctionnement,
- à la somme de 11 200,48 €, en section d'investissement.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

A SAINT MARCELLIN EN FOREZ, LE 20 MARS 2026

**LE PRESIDENT DU CCAS,
Eric LARDON**



**LE SECRETAIRE
Hélène DE SIMONE**

A blue ink signature of Hélène de Simone.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210204-20260313-2026-03-07-1-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2026
Publication : 30/03/2026